



XIIIème Législature

Question écrite n°2 626 de Monsieur Michel Ménard (Groupe Socialiste, Radical, Citoyen et Divers Gauche – Loire-Atlantique)

Ministère interrogé : Education Nationale

Rubrique : Enseignement

Analyse : Programmes, culture de la paix et de la non-violence

Texte de la Question (Publication au Journal Officiel le 3 novembre 2009) :

M. Michel Ménard attire l'attention de M. le Ministre de l'Education Nationale sur l'opportunité d'introduire dans les programmes scolaires l'éducation à la non-violence et à la paix. La dernière année scolaire a vu une nouvelle recrudescence d'incidents, parfois graves, survenus dans les établissements. Cette violence en milieu scolaire est particulièrement inquiétante et appelle, plus qu'une surenchère sécuritaire qui risque d'exacerber encore cette violence en instaurant un caractère répressif à l'école, une véritable politique d'éducation et de prévention. A ce titre, l'éducation à la non-violence et à la paix, telle que proposée par la Coordination française pour la Décennie de l'ONU pour la culture de la non-violence et de la paix, pourrait être officiellement introduite en France dans l'enseignement afin de développer chez les élèves la maîtrise des émotions, la communication non violente et la gestion non violente des conflits. Les expériences menées en ce sens ont démontré qu'un tel enseignement contribuait à améliorer l'ambiance générale au sein des établissements et à diminuer les actes de violence. C'est pourquoi, il lui demande de lui préciser ce que le Gouvernement prévoit en matière de promotion de la culture de la non-violence et la paix dans les écoles et établissements scolaires.